

**Remplacement et extensions ordinaires des réseaux
des Services industriels pour l'exercice 2004**

Demande de crédit complémentaire

Préavis N° 2004/28

Lausanne, le 1^{er} juillet 2004

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 1'500'000 francs pour couvrir les frais de remplacement et d'extension du réseau de distribution de gaz lors de l'exercice 2004.

2. Préambule

Dans sa séance du 10 décembre 2003, votre Conseil a adopté les conclusions du préavis n° 2003/49 du 9 octobre 2003, intitulé *Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services Industriels pour l'exercice 2004*. Il a ainsi alloué à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 16'050'000 francs pour couvrir les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux des Services Industriels (SIL) au cours de l'exercice 2004.

Rappelons que par *extensions ordinaires*, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution (gaz, chauffage urbain, électricité, multimédia) et qui peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant;
- modifications et prolongements de tracés;
- pose de nouvelles conduites.

Les montants alloués pour chaque réseau sont à considérer comme des crédits cadres ; ils sont subdivisés de manière interne en sous-crédits distincts en fonction des divers chantiers ouverts durant l'année. Il n'est pas admis d'ouvrir un sous-crédit à valoir sur le crédit d'extension d'une année échue. Il y a lieu de rappeler également que les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissements.

Les crédits cadres accordés pour 2004 sont les suivants :

	Fr.
Réseau de distribution du gaz	5'100'000.-
Réseau du chauffage urbain	1'800'000.-
Réseaux de distribution de l'électricité	7'750'000.-
Réseau du télé-réseau	1'400'000.-
Total :	16'050'000.-

L'estimation de ces futurs travaux en mai/juin pour l'année suivante est toujours très malaisée étant donné le nombre et la variété des contraintes auxquelles sont soumises ces interventions des services techniques :

- les travaux urgents dus aux fuites ;
- la coordination des chantiers des administrations et des entreprises privées relative aux travaux de fouilles, afin de réduire les coûts de génie civil ;
- l'avancement des études ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements d'immeubles ou de lotissements ;
- la réfection des chaussées.

Il est donc toujours difficile, voire impossible, de prévoir avec suffisamment de précision l'importance et le nombre de chantiers qui seront effectivement ouverts.

3. Situation du crédit cadre pour le réseau de distribution de gaz (au 18 juin 2004)

Les travaux suivants ont été effectués en raison de fuites, de réfection de chaussée et de fouilles ouvertes par d'autres services techniques communaux. En outre, l'acquisition de nouveaux clients rend nécessaire l'extension du réseau.

	Crédit accordé	Sous-crédits demandés ¹	Chantiers projetés 2 ^{ème} semestre	Coût total
	fr.	fr.	fr.	fr.
Remplacement de conduites				
- à Lausanne		815'000.-	1'158'000.-	1'973'000.-
- hors Lausanne		600'000.-	390'000.-	990'000.-
Extension des réseaux				
- à Lausanne			50'000.-	50'000.-
- hors Lausanne		1'462'000.-	625'000.-	2'087'000.-
Réseau de distribution de gaz :	5'100'000.-	2'877'000.-	2'223'000.-	5'100'000.-

¹Les chiffres de la colonne "Sous-crédits demandés" représentent les montants payés et engagés, ainsi que les montants en cours d'adjudication. Ces montants comprennent aussi les prévisions de prélèvement de matériel auprès du Magesi (Magasin général des Services Industriels).

L'extension ci-dessus se traduira par des ventes annuelles supplémentaires croissant jusqu'à 575'000 francs d'ici cinq ans.

4. Demande de crédit complémentaire

Les chantiers faisant l'objet de la présente demande sont indispensables. Ils sont dus à des travaux d'autres services et communes, à des fuites ainsi qu'à des extensions qui amèneront des recettes supplémentaires. Les explications sont données ci-dessous et la demande de crédit complémentaire se présente comme suit :

4.1 Remplacement de conduites

Lausanne 140'000.-

Avenue de Solange

Suite à une importante avarie du réseau électrique, les travaux de fouille à proximité de la conduite de gaz datant de 1910 nécessitent son remplacement pour des raisons de sécurité.

Plaines-du-Loup/casernes

Eauservice doit remplacer la conduite d'eau suite à une avarie. La conduite de gaz, datant de 1966, ayant fait l'objet de plusieurs réparations, se situe dans le même axe et à faible distance du réseau de gaz. Le remplacement de ces deux conduites s'exécutera en fouille commune, d'où une économie importante sur le génie civil.

Conduite de La Côte: Tronçon Morges – Perroy

Cette conduite, qui date de 1933, fait partie de l'infrastructure haute pression qui permet d'alimenter les clients entre Morges et Gland. Elle assure en plus l'alimentation des verreries de Saint-Prex. Plusieurs fuites ont déjà été réparées sur ce tronçon et cette conduite doit impérativement être remplacée pour des raisons de sécurité. Ces travaux permettront en outre d'augmenter le diamètre de la conduite.

1'100'000.-

Pully – Chemin de la Joliette- chemin du Coteau

Cette conduite en fonte, datant de 1931, doit impérativement être remplacée avant les travaux prévus en surface par la commune de Pully, vu les risques de rupture de la fonte dus au poids des engins de chantier.

80'000.-

Total du remplacement des conduites :

1'320'000.-

4.2 Extension des réseaux

Saint-Prex – Chemin des Oiseaux

Extension du réseau haute pression pour l'alimentation des cultures sous serres.

80'000.-

Lausanne – Chemin de La Cofette

Extension du réseau basse pression pour l'alimentation d'un quartier de villas locatives.

100'000.-

Total de l'extension des réseaux :

180'000.-

Total du crédit complémentaire demandé :

1'500'000.-

=====

L'extension des réseaux prévue dans le cadre de ce crédit complémentaire générera un chiffre d'affaires annuel croissant jusqu'à 270'000 francs d'ici cinq ans.

5. Récapitulation

Avec le crédit complémentaire susmentionné de 1'500'000 francs, le crédit-cadre du réseau de distribution de gaz s'élèvera ainsi pour l'exercice 2004 à 6'600'000 francs. Le crédit global des extensions des SIL s'élèvera, quant à lui, à 17'550'000 francs.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/28 de la Municipalité, du 1^{er} juillet 2004;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 1'500'000 francs, nécessaire à la couverture des frais de remplacement et d'extension du réseau de distribution de gaz, somme à porter au débit du compte du bilan des Services industriels, sous Réseau de distribution de gaz ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissement y relatives sous les rubriques 7400.390 et 7400.331 du budget du Service du gaz et du chauffage à distance.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche